



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 26 novembre 2025 – N° 21**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1  
**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *Cinquante ans d'expertise horticole : reconnaissance aux Serres Roger Lagacé.*
- Le député de Marquette sur le sujet suivant : *Souligner l'intronisation au Temple de la renommée du hockey de M. François Gagnon.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Une médaille du député pour M. Guy Boulanger, qui vient de prendre sa retraite de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu.*
- Le député de Taschereau sur le sujet suivant : *12 jours d'action contre la violence faite aux femmes.*
- La députée d'Iberville sur le sujet suivant : *Hommage à M. Fernand Croisetière.*
- La députée des Mille-Îles sur le sujet suivant : *Souligner le Mois de la sensibilisation au radon.*
- Le député de Beauharnois sur le sujet suivant : *M. Denis Touchette, un coach de football émérite!*
- Le député de Gatineau sur le sujet suivant : *Visite de TALQ à l'Assemblée nationale.*
- Le député de Jonquière sur le sujet suivant : *Un premier colloque des entraîneurs dans la région.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Nicole Bergeron, bâtisseuse de Brompton.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *40<sup>e</sup> anniversaire du Club Amitié de Gatineau.*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS**

- a) documents
- b) rapports de commissions
- c) pétitions

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2  
**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 1) Projet de loi n° 1  
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec  
Présenté par le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes le **9 octobre 2025**
  
- 2) Projet de loi n° 3  
Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail  
Présenté par le ministre du Travail le **30 octobre 2025**
  
- 3) Projet de loi n° 6  
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures  
Présenté par le ministre des Finances le **11 novembre 2025**
  
- 4) Projet de loi n° 7\*  
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires  
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor le **5 novembre 2025**

---

\* **Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 5) Projet de loi n° 8  
Loi concernant l'entrée en vigueur de la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out  
Présenté par le ministre du Travail le **12 novembre 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 6) Projet de loi n° 106  
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux  
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025  
Principe adopté le **3 juin 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 7) Projet de loi n° 108  
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 28 mai 2025  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) présenté le 13 novembre 2025  
Principe adopté le **25 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 8) Projet de loi n° 109  
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 21 mai 2025  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 4 novembre 2025  
Principe adopté le **5 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation

- 9) Projet de loi n° 111  
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions  
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 6 juin 2025  
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) présenté le 13 novembre 2025  
Principe adopté le **25 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

## II. Projets de loi publics au nom des députés

*Adoption du principe*

- 10) Projet de loi n° 190  
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **8 octobre 2025**
- 11) Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 12) Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 13) Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 14) Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

- 15) Projet de loi n° 198  
Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance  
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **9 octobre 2025**
- 16) Projet de loi n° 199  
Loi établissant un nouveau mode de scrutin  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **12 novembre 2025**
- 17) Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 18) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 394  
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 20) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 21) Projet de loi n° 397  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**

- 22) Projet de loi n° 398  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 399  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 490  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 25) Projet de loi n° 491  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 26) Projet de loi n° 493  
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 27) Projet de loi n° 494  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 28) Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**
- 29) Projet de loi n° 591  
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l’action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**

- 30) Projet de loi n° 593  
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 31) Projet de loi n° 597  
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Présenté par la députée de Verdun le **1<sup>er</sup> février 2024**
- 32) Projet de loi n° 693  
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 33) Projet de loi n° 694  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 34) Projet de loi n° 695  
Loi sur le directeur parlementaire du budget  
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 35) Projet de loi n° 697  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 36) Projet de loi n° 699  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 37) Projet de loi n° 790  
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**

- 38) Projet de loi n° 792  
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 39) Projet de loi n° 793  
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 40) Projet de loi n° 794  
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050  
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 41) Projet de loi n° 893  
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 42) Projet de loi n° 894  
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire  
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 43) Projet de loi n° 895  
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances  
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 44) Projet de loi n° 896  
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 45) Projet de loi n° 897  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**

- 46) Projet de loi n° 898  
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 47) Projet de loi n° 899  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois  
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**
- 48) Projet de loi n° 990  
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1<sup>er</sup> mai 2025**
- 49) Projet de loi n° 991  
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat  
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 50) Projet de loi n° 992  
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 51) Projet de loi n° 993  
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques  
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 52) Projet de loi n° 994  
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception  
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 53) Projet de loi n° 995  
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 54)** Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

**III. Projets de loi d'intérêt privé**

- 55)** Projet de loi n° 201  
Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec  
Présenté par le député de Taschereau le **13 novembre 2025**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 56)** Projet de loi n° 200  
Loi concernant Le Country Club de Montréal  
Présenté par la députée de Laporte le **13 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 57)** Projet de loi n° 202  
Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore  
Présenté par la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré le **13 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*Adoption du principe*

*Adoption*

**IV. Motions du gouvernement**

**V. Crédits budgétaires**

**VI. Débats statutaires**

## **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

- 58)** 25 novembre 2025  
Motion inscrite par le député de Laurier-Dorion en vertu de l'article 97 du Règlement :

QUE l'Assemblée nationale constate que le Québec traverse la pire crise du logement en plus de 30 ans, alors que les loyers ont augmenté de 47 % depuis 2018;

QU'elle souligne que la révision de la méthode de calcul du Tribunal administratif du logement, combinée au durcissement des règles sur les cessions de bail, risque d'accélérer encore les hausses de loyers;

QU'elle constate que trop de locataires et de familles vivent déjà dans une insécurité résidentielle intenable;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'intervenir immédiatement afin d'empêcher toute hausse de loyer dépassant l'inflation, sous réserve d'une autorisation expresse du Tribunal administratif du logement.

Partie 3

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

Projet de loi n° 220

Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil

Adopté le **25 novembre 2025**

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### **Mandats réglementaires**

- Audition du ministère de l'Éducation du Québec, du Centre de services scolaire de l'Énergie, du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, du Centre de services scolaire du Fer, de la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire New Frontiers sur le chapitre 4 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Réussite éducative des élèves autochtones ».
- Audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 4 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

#### COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 108**, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique (mandat confié le 25 novembre 2025).
- **Projet de loi n° 109**, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (mandat confié le 5 novembre 2025).

## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 3**, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail (mandat confié le 13 novembre 2025).

### Mandats réglementaires

#### Interpellation :

- De la députée de Jeanne-Mance-Viger au ministre délégué au Développement économique régional sur le sujet suivant : *Le gouvernement caquiste déconnecté des réalités économiques régionales du Québec* (avis donné le 13 novembre 2025).

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 7**, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires (mandat confié le 25 novembre 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 111**, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 25 novembre 2025).
- **Projet de loi n° 200**, Loi concernant Le Country Club de Montréal (mandat confié le 13 novembre 2025).
- **Projet de loi n° 202**, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore (mandat confié le 13 novembre 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

**Mandats de l'Assemblée**

Consultation générale :

- **Projet de loi n° 1**, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (mandat confié le 22 octobre 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1<sup>er</sup> octobre 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1<sup>er</sup> octobre 2025).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- Document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec* (mandat confié le 25 novembre 2025).

Partie 5

**QUESTIONS ÉCRITES**

*Les questions déjà inscrites paraissent  
au Feuilleton du mercredi*

- 49) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **21 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Des jeunes de la communauté LGBTQ+ nous ont récemment interpellés concernant les obstacles auxquels ils font face pour obtenir la prophylaxie préexposition (PrEP), un traitement reconnu pour sa grande efficacité dans la prévention du VIH.

Au Québec, la PrEP est offerte gratuitement aux personnes de moins de 25 ans couvertes par le régime public d'assurance médicaments. Toutefois, plusieurs jeunes de moins de 25 ans sont automatiquement inscrits comme personnes à charge sur le régime privé de leurs parents. Ce régime ne leur permet pas d'accéder à la gratuité prévue dans le public, et soulève en plus des enjeux importants de confidentialité, puisque les renseignements liés à la consommation de médicaments peuvent être visibles par le titulaire du régime, c'est-à-dire un parent.

Cette situation crée donc une double barrière : financière, puisque ces jeunes doivent assumer le coût de leur traitement; et personnelle, puisque leur vie sexuelle peut être involontairement dévoilée à leurs parents ou à d'autres tiers. Dans un contexte où les infections au VIH sont à la hausse au Québec, ces barrières compromettent l'adoption de comportements responsables en matière de santé sexuelle.

Ma question est donc la suivante :

Le ministre de la Santé entend-il modifier les règles d'accès à la PrEP afin de garantir la gratuité et la confidentialité à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, peu importe leur type de couverture d'assurance médicaments?

56) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **28 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Dans le cadre du projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, des analyses ont été produites à la demande ou à l'intérieur du MSSS. Il est notamment question d'un tel document dans une chronique de Tommy Chouinard. Selon l'article, il s'agit d'un document préparé par « quelques médecins leaders du réseau » et Dre Emmanuelle Britton, qui agissait à titre de conseillère dans la direction générale de la gestion des effectifs médicaux, de l'accès à la première ligne et de l'accès à la médecine spécialisée au MSSS. Ledit document soulignerait « les incohérences, les angles morts, la non-possibilité d'opérationnaliser le projet de loi 106 ». Toujours selon les propos rapportés de la Dre Britton, ce document aurait été présenté lors d'une rencontre au sein du MSSS, notamment le sous-ministre en titre, Daniel Paré, et/ou son équipe.

- Est-ce que le ministre a été mis au courant de l'existence de cet avis défavorable?
- Sait-il de quel document il s'agit?
- Peut-il fournir ce document aux parlementaires, ou encore le rendre public et nous en informer?

58) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **29 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion soulignant l'importance de sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression. Par ce fait, les législateurs ont reconnu le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention des personnes immunosupprimées. La motion évoque également l'instauration d'une « Journée nationale des personnes immunosupprimées ».

Depuis ce temps, le symbole du « i » rouge incliné commence à prendre place dans l'espace public et des efforts sont faits pour en augmenter la portée. L'ancien directeur national de la Santé publique, le Dr Luc Boileau, a même arboré publiquement ce symbole et soutient son utilisation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploie-t-il des efforts pour appuyer l'initiative?
- Le ministre de la Santé entend-il appuyer l'adoption d'une loi officialisant la Journée nationale des personnes immunosupprimées?
- Quel est le calendrier en vue de l'adoption d'une telle loi?

60) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **4 novembre 2025**

À la ministre de l'Éducation

Selon les données préliminaires révélées par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le taux de sortie sans diplôme et sans qualification des élèves du secondaire du réseau public lors de l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 16,9 %. C'est une hausse par rapport aux années précédentes : 15,1 % pour 2022-2023 et 16,3 % pour 2021-2022.

Le taux de décrochage dans les écoles secondaires varie beaucoup selon les programmes : projet pédagogique particulier (PPP) avec ou sans sélection et le programme régulier.

Les questions suivantes ont été élaborées à partir du tableau concernant les taux de décrochage annuels (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation des jeunes au secondaire), pour la cohorte 2022-2023 suivis jusqu'en 2023-2024, selon la déclaration dans un PPP. Ce tableau (numéro 2RP\_EDUC-14) se retrouve à la page 37 du document intitulé *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition* présenté dans le cadre de l'étude des crédits 2025-2026.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Afin d'avoir un portrait plus complet, la ministre pourrait-elle créer trois tableaux distincts pour obtenir les taux de sorties sur 5, 6 et 7 ans, chacun distinguant avec trois colonnes différentes les taux de sorties sans qualification, sans diplôme et l'amalgame de ces deux types de taux de sortie? Serait-il possible de fournir, pour chacun de ces tableaux, en plus des pourcentages, le nombre d'élèves concernés (n) et d'ajouter aussi aux tableaux les n totaux provinciaux pour chaque catégorie (public/privé et féminin/masculin)? Pour chaque tableau, serait-il possible d'ajouter trois lignes : une pour le taux de sortie des élèves qui n'ont pas de PPP (n et %), une pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP non sélectif (n et %) et une ligne pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP sélectif (n et %)?

- 2) La ministre entend-elle élargir le calcul de l'indice de milieu socio-économique aux écoles privées? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi?
- 3) Comment la ministre définit-elle un PPP sélectif et un PPP non sélectif? Peut-elle nous préciser si la sélection des élèves par les frais est incluse dans sa définition et si elle tient compte dans celle-ci des frais couverts par la mesure budgétaire du 300 \$?
- 4) Serait-il possible d'obtenir un tableau supplémentaire qui présente, au secondaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec?
- 5) La ministre pourrait-elle produire un tableau supplémentaire qui présente, au primaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec? Pourrait-elle faire de même pour le préscolaire 2024-25?

61) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **4 novembre 2025**  
À la ministre du Tourisme

Le parc d'attractions La Ronde, situé sur l'île Sainte-Hélène, occupe une place particulière dans l'imaginaire collectif québécois. Héritage de l'Expo 67, il fait partie du paysage montréalais depuis plus d'un demi-siècle et demeure un site touristique emblématique qui a marqué plusieurs générations de Québécoises et de Québécois.

Or, selon un article publié le 21 octobre 2025 dans le Journal de Montréal, le propriétaire américain de La Ronde, Six Flags, traverserait actuellement une grave crise financière. Son plan de redressement, nommé Project Accelerate, envisagerait la vente ou la fermeture de certains parcs jugés non essentiels, dont La Ronde pourrait faire partie. L'entreprise fait face à une baisse de fréquentation, à une dette de plus de cinq milliards de dollars et à une rentabilité limitée pour ses sites exploités en location, comme celui de Montréal.

Considérant l'importance historique, culturelle et touristique de La Ronde pour Montréal et pour le Québec, la ministre du Tourisme peut-elle indiquer quelles actions son ministère entend poser afin d'assurer la pérennité de ce site emblématique et de préserver son rôle au cœur de l'offre touristique et du patrimoine collectif québécois?

- 62) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **4 novembre 2025**  
Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Selon un document interne du ministère de l'Environnement obtenu par Radio-Canada, le gouvernement du Québec prévoit réorienter une partie du financement du Plan pour une économie verte 2030 afin de réduire les investissements en prévention et en réduction des gaz à effet de serre, au profit de mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Bien que l'adaptation soit essentielle, elle ne peut toutefois se substituer à la prévention. Ce rééquilibrage des priorités soulève donc une question de fond : est-ce un choix de stratégie environnementale ou la conséquence directe d'une mauvaise gestion des finances publiques qui prive le Québec de la capacité de faire les deux — prévenir et s'adapter?

Le ministre peut-il confirmer si son gouvernement réoriente les fonds du Plan pour une économie verte par manque de moyens financiers ou s'il assume pleinement avoir fait le choix politique de délaissier la réduction des émissions pour se concentrer sur la gestion des conséquences?

- 63) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**  
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

En novembre 2024, le gouvernement fédéral a écarté la proposition du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de réaliser le nouveau tablier du pont de Québec en béton, puisque cette proposition a été jugée trop lourde pour la capacité portante du pont de Québec.

Plusieurs options de matériaux pour le tablier du pont de Québec sont possibles et permettraient une structure plus légère et plus durable, en prenant en compte que la durée de vie souhaitée d'un tablier est d'au moins 75 ans.

L'acier orthotrope, qui peut être acheté et installé par des entreprises québécoises, est une option plus légère et durable. Bien qu'un peu plus chère, l'augmentation de la durée de vie estimée assure une rentabilité rapidement.

L'aluminium est encore plus léger que l'acier orthotrope, et davantage durable. La durée de vie du pont de Québec avec ce matériau serait significativement augmentée, ce qui permettrait de compenser le coût plus élevé lors de la construction. Sa résistance est excellente et son impact écologique moindre, selon des experts.

De plus, une étude a été réalisée en 2015 par le ministère concernant la possibilité d'abaisser le tablier du pont de Québec. Les résultats de cette étude n'ont pas été rendus publics.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Est-ce que l'acier orthotrope et l'aluminium sont envisagés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le nouveau tablier du pont de Québec?
  - 2) Est-ce que le ministère entend profiter de la fenêtre d'opportunité offerte par le remplacement du tablier du pont de Québec pour l'abaisser, afin de faciliter la cohabitation entre les cyclistes, les automobiles et les camions sur le pont?
  - 3) Quel est l'échéancier pour le dépôt d'une nouvelle proposition du ministère au gouvernement fédéral concernant le tablier du pont de Québec?
- 64) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**  
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit a déposé, à la fin de la dernière législature, le *Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027*.

Plusieurs enjeux y sont couverts, comme un meilleur accès aux services de santé et de services sociaux ou encore la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, rien dans ce plan ne concerne les infrastructures routières reliant des communautés des Premières Nations isolées, infrastructures qui permettraient aux communautés visées de se réaliser pleinement, tant du point de vue social qu'économique.

Plusieurs communautés sont ainsi dépendantes d'infrastructures routières en piètre état, situation rendant difficile l'accès aux villes et villages environnants. Il s'agit pourtant d'un déterminant important des inégalités sociales et économiques que rencontrent les Premières Nations par rapport aux autres groupes composant la population du Québec.

Vous conviendrez avec moi que l'absence d'infrastructures de transport efficaces et fiables limite considérablement le développement économique de ces communautés et ajoute des délais dans l'accès à des soins d'urgence, ce qui représente des risques réels pour la sécurité et la vie des gens.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Existe-t-il une directive, une politique ou une stratégie du ministère des Transports et de la Mobilité durable visant spécifiquement à assurer la mobilité dans les communautés autochtones isolées du Québec?
- 2) Si non, quels sont les engagements concrets du ministère pour désenclaver ces communautés?

65) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **6 novembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Pour ce faire, le ministère possède plusieurs programmes de soutiens financiers essentiels qui, regroupés, constituent ce qui me rend si fière de mon Québec, le filet social. En d'autres mots, la ministre est responsable d'orienter les fonds financiers pour le soutien, notamment aux organismes communautaires, qui à leur tour offrent des services inestimables à nos communautés et contribuent au développement et à la prospérité du Québec. Or, ces mêmes organismes communautaires doivent élire domicile dans un marché locatif hautement spéculatif, créant de ce fait un obstacle financier majeur pour l'accès à des locaux abordables. Malgré cela, plusieurs organisations mènent des projets concertés pour y trouver des solutions :

- Le projet du Carrefour de la maison Saint-Pierre consiste à rénover plus de 40 000 pieds carrés (pc) d'un bâtiment classé patrimonial et à relouer à près de 15 organismes communautaires;
- L'îlot Sainte-Brigide vise à rénover l'église pour offrir un milieu de vie et 74 studios, soit près de 64 701 pc, pour des personnes en situation d'itinérance;
- L'Espace LGBTQ+ rénove un bâtiment de plus de 30 000 pc et offrira des espaces locatifs en plein cœur du village pour au moins 10 organismes communautaires, ainsi qu'un milieu de vie;
- Le Comité social Centre-Sud réside dans un bâtiment patrimonial de près de 109 620 pc et offre des locaux abordables à 11 organismes communautaires;
- Le projet Astérisk est en développement et à terme, il offrira des espaces abordables pour trois organismes jeunesse.

Ces exemples proposent des solutions collectives afin de loger près de 40 organismes tout en offrant des services communautaires à des populations variées, dont les personnes en situation d'itinérance. La ministre comprendra que dans ma circonscription, l'esprit entrepreneurial communautaire regorge et il offre une solution pragmatique pour l'accès à des locaux abordables. Offrir le soutien financier à ces projets en créant des programmes sur mesure nous fait agir sur trois aspects importants : contribuer à une offre de locaux communautaires abordables, offrir des services communautaires pour la population et protéger le patrimoine bâti.

En matière de programmes de soutien financiers existants, le programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) et le programme d'immobilisation en entrepreneuriat communautaire (PIEC) sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Tout dernièrement, la présidente du Conseil du trésor a donné comme consigne de geler toutes les subventions futures. Par ailleurs, l'étude menée par Maxim Fortin de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques en 2025 démontre que d'un côté, l'État québécois reconnaît et finance l'action communautaire et d'un autre, l'État a limité le soutien aux missions des organismes communautaires, laissant ainsi plus de place à la philanthropie.

Dans ce contexte, mes questions à la ministre sont les suivantes :

1. Quelles sont les actions prévues par le ministère pour le soutien aux initiatives communautaires visant l'accès aux locaux abordables? Est-ce possible d'avoir une copie de ce plan?
2. Quelle est la date du retour des programmes de subvention mentionnés ci-haut (PIEC et PAOC)? Est-ce possible d'avoir la liste des projets soutenus par ces deux programmes ainsi que les montants octroyés depuis 2022?
3. Quels seront les prochaines enveloppes financières prévues et leur montant pour le soutien aux organismes communautaires et l'accès à des locaux abordables?
4. Dans l'éventualité de la création de nouveaux programmes de financement, est-ce que le ministère a la volonté de coconstruire un programme structurant et innovant pour le soutien des organismes qui vise à rénover des bâtiments afin d'offrir des locaux abordables au milieu communautaire?

Il est essentiel que le ministère affirme son engagement à des solutions qui répondent au besoin d'accès à des locaux abordables. Ainsi, notre milieu communautaire pourra se dédier à réaliser ses nombreuses missions et ultimement soutenir nos populations en situation de vulnérabilité.

66) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **11 novembre 2025**  
À la ministre de l'Emploi

Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) sont des organismes présents dans toutes les régions du Québec dont la mission est d'accompagner les jeunes de 15 à 35 ans dans leurs parcours scolaires, professionnels et personnels. Ils soutiennent la diplomation, la recherche d'emploi, l'entrepreneuriat et la réinsertion sociale de milliers de jeunes chaque année.

Une étude indépendante réalisée par la firme KPMG pour le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec conclut que les CJE constituent l'un des investissements les plus rentables que le gouvernement puisse faire. Selon cette étude, chaque dollar public investi dans les CJE génère plusieurs fois sa valeur, à la fois pour les jeunes – par des revenus additionnels et une meilleure stabilité d'emploi – et pour l'État, par des recettes fiscales accrues.

Or, malgré ces résultats, le financement gouvernemental accordé aux CJE aurait diminué de 34 % en dollars constants entre 2021 et 2024. Le Réseau indique aussi qu'en raison de critères d'admissibilité trop restrictifs, environ 25 000 jeunes auraient été exclus de leurs services depuis 2023.

Compte tenu de ces constats, la ministre de l'Emploi peut-elle indiquer :

1. Pourquoi les crédits budgétaires destinés aux CJE ont-ils diminué au cours des dernières années;
2. Si elle entend revoir la structure de financement afin d'assurer un soutien stable, pluriannuel et indexé pour ces organismes;
3. Quelles mesures son ministère compte-t-il prendre pour garantir à tous les jeunes un accès équitable aux services des CJE, peu importe leur profil ou leur région?

67) Mme Caron (La Pinière) – **11 novembre 2025**

À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ministre responsable des Services sociaux et ministre déléguée à la Santé

Le 16 octobre dernier, l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) émettait un communiqué de presse intitulé : « Des CHSLD privés conventionnés à nouveau à risque de fermeture ».

Bien que le premier ministre annonçait dans le dernier discours inaugural que le gouvernement a l'intention de consolider le modèle privé conventionné pour l'hébergement des aînés, l'association déplore notamment l'absence de discussions sérieuses avec le ministère afin d'assurer le financement des établissements offrant des services de soins de longue durée.

De plus, elle s'est dite déçue par les quatre dernières années, qui mettent en lumière l'absence de mesures structurelles visant à rebâtir la situation financière des établissements privés conventionnés au Québec. Elle souligne qu'un risque élevé de bris de services plane désormais sur la prochaine année. À cela s'ajoute l'imposition d'un financement annuel assorti de nombreuses conditions, désormais appliquées sans discussion préalable avec le ministère.

Dans les semaines précédant le dépôt du budget 2025-2026, l'AEPC demandait une aide d'urgence de 25 M\$ pour éviter des fermetures. La ministre a répondu avec une aide ponctuelle de 10 M\$, qui a permis d'éviter le pire, mais sans régler le problème de fond.

La ministre peut-elle nous indiquer à quel moment elle entend débiter les discussions avec l'AEPC afin d'éviter une rupture de services et d'assurer la pérennité des CHSLD privés conventionnés?

68) Mme Nichols (Vaudreuil) – **11 novembre 2025**

À la ministre des Affaires municipales

Via le directeur général des élections, Élections Québec s'était engagée à réaliser des projets pilotes de vote électronique et/ou par Internet avant les élections du 2 novembre dernier, afin d'en évaluer la faisabilité, la sécurité et l'acceptabilité sociale. Or, ces projets n'ont finalement pas été réalisés, sans qu'aucune justification claire ni échéancier alternatif n'aient été rendus publics.

Dans un contexte où les taux de participation aux scrutins, qu'ils soient municipaux ou provinciaux, demeurent historiquement faibles, il est légitime de se questionner sur les raisons ayant mené à l'abandon de cette avenue moderne, pourtant susceptible de faciliter la participation citoyenne et de renforcer la vitalité démocratique du Québec.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi cette initiative a été laissée de côté? Peut-elle préciser quelles analyses techniques ou juridiques ont motivé cette décision, quelles sommes avaient été prévues pour la mise en œuvre des essais, et si un nouveau calendrier de déploiement est envisagé?

À l'heure où la confiance démocratique et la participation électorale sont en déclin, le Québec ne devrait-il pas faire preuve de leadership en testant des solutions innovantes plutôt que de les reporter indéfiniment?

- 69) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **13 novembre 2025**  
Au ministre de la Santé

Depuis plusieurs années, la qualité et le financement de l'alimentation dans les CHSLD soulèvent de vives inquiétudes parmi la population québécoise. Déjà en 2016, le rapport issu du mandat d'initiative sur les conditions de vie en CHSLD recommandait que les repas servis soient diversifiés et adaptés aux besoins des résidentes et résidents. Malgré des annonces successives, la situation demeure préoccupante.

En 2022, le ministère de la Santé a commandé un rapport inédit rédigé par une équipe de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), portant sur la gestion alimentaire dans 57 des 348 CHSLD publics du Québec. Ce rapport n'a été rendu public qu'en septembre 2025, à la suite d'une demande d'accès à l'information déposée par l'émission *L'Épicerie* de Radio-Canada. Ce rapport révèle que dans plusieurs établissements, les repas sont souvent servis froids, mal adaptés aux besoins des résidents et parfois distribués trop tôt ou trop tard. Ces problèmes sont attribuables à plusieurs facteurs, notamment les resserrements budgétaires imposés par le ministère de la Santé, un manque de personnel qualifié, une formation insuffisante et des équipements de cuisine inadaptés. Ces lacunes compromettent la qualité nutritionnelle et la salubrité des repas et mettent en évidence un risque sérieux pour la sécurité alimentaire des personnes âgées.

En octobre 2024, un reportage de la même émission avait révélé que le coût moyen d'un repas en CHSLD n'avait été rehaussé que de 0,57 \$ en vingt ans, atteignant 2,48 \$ par repas, alors que l'Ordre des diététistes estimait déjà en 2016 qu'un minimum de 3,05 \$ par repas était nécessaire pour un repas équilibré (équivalant aujourd'hui à 3,81 \$). Malgré l'inflation, les établissements doivent composer avec un plafond de 3 \$ par repas, sans possibilité de dépassement, ce qui contribue à la simplification excessive des menus et à la dégradation de la qualité.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux peut-il confirmer quel est actuellement le coût moyen alloué par repas dans les CHSLD du Québec, ventilé selon les régions, les CIUSSS / CISSS et par établissement?
2. Le gouvernement entend-il rehausser ce financement afin de garantir une alimentation adéquate, nutritive et sécuritaire pour les personnes hébergées en CHSLD, et si oui, selon quel échéancier?
3. Considérant que le rapport de l'ITHQ rendu public en septembre 2025 ne présente que des constats généraux, quand le ministère rendra-t-il accessible l'intégralité du rapport, incluant l'ensemble des audits, analyses détaillées et recommandations formulées par l'ITHQ? Comment le ministère entend-il en assurer la diffusion et la mise en valeur auprès de la population, notamment auprès des personnes âgées et de leurs proches?

70) M. Grandmont (Taschereau) – **13 novembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Le Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) prendra fin en 2027. Déposé en 2022 par le gouvernement de la CAQ, ce plan faisait suite au précédent du même nom, déposé en 2004, soit 18 ans plus tôt.

Entre ces deux PAGAC, 15 années se sont écoulées pendant lesquelles aucun plan d'action n'a orienté les décisions gouvernementales prises en matière d'action communautaire au Québec.

Considérant l'importance de l'action des organismes communautaires pour le bien-être de nos communautés, considérant leur besoin de prévisibilité financière, et considérant leur manque flagrant de financement public récurrent, il est absolument primordial de ne pas attendre 15 autres années avant de déposer le prochain Plan d'action gouvernemental en action communautaire.

Ma question pour la ministre est la suivante :

J'aimerais savoir si le gouvernement du Québec et la ministre comptent déposer un Plan d'action gouvernemental en action communautaire en 2027, et si les travaux nécessaires à l'élaboration d'un tel plan ont débuté au sein de l'appareil gouvernemental?

71) Mme Dufour (Mille-Îles) – **25 novembre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

La Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre (2017-2024) visait à mobiliser les acteurs du milieu afin d'assurer la restauration et la protection de cet écosystème d'une valeur écologique exceptionnelle, reconnu comme réserve de la biosphère par l'UNESCO.

Cette stratégie comportait notamment le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, administré par la Fondation de la faune du Québec, qui a permis de soutenir plus d'une cinquantaine de projets de restauration et de conservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ce programme, doté d'une enveloppe de 9,5 millions de dollars entre 2017 et 2022, s'est achevé en mars 2024.

Selon les informations publiées par le ministère, le programme ne sera pas reconduit dans sa forme actuelle et aucun appel de projets n'est prévu depuis 2024-2025, bien que le lac Saint-Pierre demeure soumis à de fortes pressions agricoles, industrielles et hydriques.

Dans ce contexte, nous souhaitons obtenir des précisions quant à la suite que le gouvernement entend donner à la Stratégie et aux efforts de conservation entrepris au cours des dernières années.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Le ministre peut-il indiquer les raisons pour lesquelles le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre n'a pas été reconduit à la suite de son échéance en mars 2024?
2. Le ministre peut-il préciser si son ministère prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme ou d'autres mécanismes de soutien financier afin d'assurer la continuité des actions de conservation et de restauration au lac Saint-Pierre?
3. Le ministre peut-il indiquer les sommes prévues au budget 2025-2026 pour des interventions ciblées dans le bassin versant du lac Saint-Pierre?

72) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **25 novembre 2025**  
Au ministre de la Santé

Depuis le 31 octobre 2023, une nouvelle réglementation des produits de vapotage est en vigueur et interdit la vente de produit de vapotage comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac. Un an après l'arrivée en vigueur de cette nouvelle réglementation, un sondage populationnel de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) en septembre 2024 soulevait d'importantes lacunes. En effet, parmi les répondants qui avaient vapoté au cours des 30 jours précédents le sondage, 66,9 % d'entre eux ont utilisé des saveurs ou un arôme autres que ceux du tabac. (Voir la figure 9 de INSPQ, Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne, Sondage populationnel auprès d'adultes 8 au 14 septembre 2024, article paru le 22 janvier 2025 ici : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/consommation-14sept2024>)

En août dernier, l'INSPQ publiait les résultats d'un sondage similaire, conduit en juin 2025. Cette fois, ce ne sont pas les deux tiers des vapoteurs qui avaient utilisé des saveurs ou un arôme autre que le tabac, mais bien 80,3 %! En l'espace de 9 mois, les gens ont compris comment s'approvisionner et contourner la loi, semble-t-il. (Voir la figure 9 de INSPQ, Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne, Sondage populationnel auprès d'adultes du 15 au 21 juin 2025, article paru le 13 août 2025 ici : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/consommation-21juin2025>)

Dans l'application de la réglementation, si l'interdiction des saveurs est claire, la vente de flacons, de saveurs ou d'autres manières de changer le goût au vapotage est néanmoins répandue. Le ministre a déjà déclaré que cela était inacceptable, qu'il n'allait pas le tolérer. (Propos attribués au ministre de la Santé dans l'article de Simon Carmichael, « Vapotage : Québec ne tolérera plus les rehausseurs de saveur », Le Soleil, 8 mars 2024 : <https://www.lesoleil.com/actualites/politique/2024/03/08/vapotage-quebec-ne-tolerera-plus-les-rehausseurs-de-saveur-FDN244DZ7RA4TGANMHJLRA5ZNE/>)

Or, ces déclarations remontent au début de mars 2024. On ne peut plus feindre de l'ignorer et l'INSPQ doit bien savoir que les saveurs ou les arômes autres que ceux du tabac sont disponibles et largement répandus sur le territoire québécois ou en ligne, que leur utilisation est en croissance et que la vente de ces produits permet de contourner, si ce n'est la lettre, à tout le moins l'esprit de la nouvelle réglementation. L'unique moyen de contrôler l'application et d'assurer le respect de cette nouvelle réglementation repose, semble-t-il, sur les inspections.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Combien de visites d'inspection auprès de vapoteries ont été effectuées par les inspecteurs du MSSS / Santé Québec depuis le 31 octobre 2023? Prière d'indiquer le nombre de visites d'inspection ayant généré un rapport de conformité à l'article 29.2 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme.
2. Sur les centaines de vapoteries québécoises, combien ont été visitées à ce jour pour vérifier leur conformité sur la vente de flacons de saveurs?
3. Combien de vapoteries font des affaires au Québec avec pignon sur rue, selon les plus récentes données?
4. Combien ont reçu des constats d'infraction?
5. Combien ont été condamnées et pour quel montant total d'amendes jusqu'à présent?
6. Depuis deux ans, combien d'enquêtes ont été formellement ouvertes sur les sites qui vendent illégalement des produits de vapotage aux Québécois (prière d'indiquer combien ont donné lieu à un rapport)?
7. Combien de constats d'infraction ont été donnés par suite de ces enquêtes? Pour quel montant total?
8. Combien de condamnations ont été obtenues par le service d'inspection du MSSS / Santé Québec à la suite de l'émission de ces constats d'infraction?
9. Le ministre peut-il nous faire part de son évaluation de la nouvelle réglementation, après deux années complètes d'application? Entre autres : comment qualifierait-il sa mise en œuvre, l'atteinte des objectifs visés, sa simplicité et sa capacité à la faire respecter?
10. Enfin, le ministre compte-t-il revoir la réglementation, l'abolir ou la modifier prochainement (moins d'un an)?

73) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **25 novembre 2025**

À la ministre responsable des Services sociaux

Lors de la période de questions du 4 novembre 2025, en réponse à une question posée, le premier ministre a dit : « Donc, Mme la présidente, il y a une explosion des besoins en santé mentale. Donc, on a eu... on a été capables d'augmenter de 50 % les services qu'on donne, mais ce n'est pas suffisant. »

Est-ce que la ministre peut nous indiquer sur quelles données, sources ou analyses, le premier ministre s'est appuyé pour affirmer que les services en santé mentale ont été augmentés de 50 %?

Est-ce que la ministre peut également nous indiquer la période de référence utilisée pour établir cette augmentation, ainsi que le nombre de personnes supplémentaires ayant eu accès à des services en santé mentale depuis cette hausse?

74) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **25 novembre 2025**

À la ministre responsable des Services sociaux

Lors de la période de questions du 13 novembre 2025, le premier ministre a affirmé : « Et, depuis qu'on est au pouvoir, on a doublé le nombre de places pour les itinérants à Montréal. »

Est-ce que la ministre peut nous indiquer, en date d'octobre 2018 et en date d'octobre 2025, le nombre total de places destinées aux personnes en situation d'itinérance à Montréal, en distinguant :

1. le nombre de places en refuges (incluant les refuges réguliers, les lits d'urgence et les haltes-chaleur);
2. le nombre de places en logements, incluant les logements supervisés, accompagnés ou dédiés à des clientèles en situation d'itinérance?

Est-ce que la ministre peut également nous indiquer sur quelles données, sources ou analyses, le premier ministre s'est appuyé pour affirmer que ce nombre de places a doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement?

75) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **25 novembre 2025**  
Au ministre du Travail

Le gouvernement négocie actuellement avec les paramédics d'un peu partout au Québec. Plus de 3000 d'entre eux et elles sont sans convention collective depuis plus de deux ans et demi. Aux dernières négociations, le salaire des paramédics n'a pas été évalué. De plus, la demande d'accepter une baisse de rémunération immédiate équivalant à jusqu'à 10 % pour certains, et d'en faire la base sur laquelle le gouvernement entend négocier les augmentations de salaire des années suivantes, n'est pas respectueuse des travailleurs et travailleuses.

Nous savons que les entreprises peinent à garder leurs paramédics. Ils quittent la profession après cinq ans en moyenne. En conséquence, on voit de plus en plus de paramédics travaillant pour des agences de personnel. Pourtant, on le sait, les recours à des agences de personnel coûtent cher et constituent une des pires solutions à long terme.

Considérant ce qui précède, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Comment le gouvernement entend-il renverser la situation?
2. Le Conseil du trésor est-il prêt à renoncer à une baisse de rémunération des paramédics?
3. Peut-il convenir avec eux d'un juste salaire pour leur travail indispensable?

76) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**  
À la ministre responsable de l'Habitation

En 1966, le gouvernement obtient le site connu aujourd'hui comme le quadrilatère des miséricordes pour la modique somme de 1 \$, en échange d'un engagement moral d'y conserver une vocation caritative. Au fil des décennies et à la suite du transfert des opérations du centre hospitalier de soin de longue durée Jacques-Viger en 2012, l'OBNL le Quadrilatère de la Miséricorde (QM) est né afin de réaménager le site dans une perspective de respect de cette vocation et des besoins du quartier.

En 2023, après plusieurs années de démarches populaires, de consultations et de lettre d'appuis, le QM publie un rapport de dossier; les résultats souhaités : un musée pour honorer la mémoire des mères-filles, une coopérative d'habitation, du logement transitoire pour des personnes en situation d'itinérance, des logements pour étudiants et un parc, bref un milieu de vie tant recherché. Par la suite, nous apprenons que le gouvernement du Québec a l'intention de se départir de l'ensemble du site sans aucune exigence d'inclure une partie du travail réalisé par le QM comme condition à la vente. Ce processus de vente culmine en juin 2025 lorsque le promoteur privé Alta Canada acquiert le site pour la somme de 8,5 millions de dollars à Santé Québec. En août 2025, les médias nous apprennent qu'Hydro-Québec achète à 15 millions de dollars le site du promoteur dans l'objectif d'y construire deux postes électriques. Si l'on se réjouit de voir une société d'État reprendre le site, plusieurs questions demeurent sur le prix payé pour son acquisition.

Étant donné qu'il y a déjà eu une démarche collective pour déterminer les besoins populationnels et qu'un rapport de projet a été publié, mes questions sont les suivantes :

1. Comment la ministre peut-elle expliquer que l'État ait vendu cet actif au rabais pour ensuite le racheter quelques mois plus tard au double du prix de vente? Comment compte-t-elle soutenir et accélérer la transaction de vente afin que les projets d'habitation et de poste électrique ne soient pas retardés?
2. Le travail concerté des membres du Quadrilatère de la Miséricorde est exemplaire; compte-t-elle exiger d'Hydro-Québec d'intégrer un membre issu du QM dans le plan directeur du site afin de coconstruire le site et ainsi assurer une acceptabilité sociale rapide?
3. Certains projets de logement proposés par le Quadrilatère de la Miséricorde ne s'inscrivent pas dans la programmation PHAQ; comment compte-t-elle être la cheffe de file pour favoriser la collaboration interministérielle et accélérer l'atterrissage de ces nouveaux logements dont nous avons tant besoin?
4. Si l'aspect technique implique des ajustements au code du bâtiment, est-ce que la ministre pourra offrir un soutien législatif afin de permettre l'arrivée des deux postes ainsi que les projets de logement?

77) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**  
Au ministre de la Culture et des Communications

La mission du ministère de la Culture et des Communications vise notamment à contribuer au rayonnement de la culture québécoise et à protéger le patrimoine bâti. La ville de Montréal a tout récemment fêté son 383<sup>e</sup> anniversaire et pour preuve de cette longue occupation du territoire, nous avons de nombreux édifices patrimoniaux. Dans la circonscription de Sainte-Marie–Saint-Jacques, nous retrouvons plusieurs complexes en pierre grise construits dans les années 1800 et qui sont associés à des projets collectifs porteurs de solutions pour les besoins des populations.

- Le projet du Carrefour de la maison Saint-Pierre vise à rénover un édifice néoclassique construit en 1856 afin d’offrir en location des locaux à près de 15 organismes communautaires.
- L’îlot Sainte-Brigide construit en 1880 vise à rénover l’église pour offrir un milieu de vie et 74 studios pour des personnes âgées en situation d’itinérance.
- Le Monastère Bon-Pasteur a été construit en 1893 et il accueille une RPA, une coop, une salle de spectacle et des locaux d’organismes communautaires. Malheureusement, à la suite du sinistre de l’été 2023, nous attendons toujours une reconstruction.
- Le projet de poste pivot d’Hydro-Québec se retrouve sur un ensemble d’édifices datant de 1876. Après une inoccupation de plus de 10 ans, la communauté a pris le temps de réfléchir à un réaménagement pour répondre aux besoins des populations.

L’exemple du Monastère Bon-Pasteur démontre très bien que nous pouvons reconvertir des bâtiments patrimoniaux afin d’intégrer divers projets de type culture, habitation, services sociaux, communautaires et autres. En ce qui concerne les autres projets mentionnés, ils visent le même résultat, c’est-à-dire de répondre à des besoins collectifs tout en préservant notre héritage bâti.

Malgré la récente reprogrammation du fonds d’aide aux immobilisations, le respect rigide de certaines exigences patrimoniales nous mène droit vers un échec collectif pour le maintien de nos immeubles. Surtout, lorsque ce sont des familles ou des organisations sans but lucratif qui occupent lesdits immeubles patrimoniaux.

Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Culture et des Communications sont les suivantes :

5. À la suite du sinistre du Monastère Bon-Pasteur, il a fallu sécuriser le site et les experts mandatés ont indiqué que la toiture pouvait être permanente si un assouplissement des normes du ministère était accordé. Ce dernier a exigé une toiture temporaire au coût de 9 millions. Dans cette même perspective de soutien, comment le ministre compte-t-il soutenir le retour de la RPA et de la coopérative si la SHQ estime à près d'un million de dollars la rénovation de chaque appartement?
6. En janvier 2022, le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le porteur du projet de l'îlot Sainte-Brigide ont conclu une entente de près de 2 millions, le ministère a mis en pause cette subvention et, malgré nos multiples relances, nous attendons toujours les fonds. Comment le ministre compte-t-il agir pour assurer le transfert des sommes déjà promises, afin de ne pas compromettre un projet qui permettrait de loger 70 personnes en situation d'itinérance?
7. Comment entend-il modifier la Loi sur le patrimoine culturel et autres corpus législatifs touchant l'immobilier afin d'assouplir les normes pour faciliter l'atterrissage des projets collectifs qui résident à l'intérieur des bâtiments patrimoniaux?
8. Comment compte-t-il prendre le leadership pour arrimer l'arrivée des projets cités ci-haut avec ses autres collègues ministres, notamment la ministre de l'Habitation?

Il est essentiel que le ministère affirme son engagement à assouplir certains critères pour la reconversion ou la rénovation des bâtiments patrimoniaux, car sinon nous serons collectivement incapables de soutenir les organisations sans but lucratif qui tiennent à bout de bras notre patrimoine.

- 78) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**  
Au ministre de la Santé

Cela fait déjà plusieurs années que je presse le ministre de la Santé de rendre accessible le traitement de la lipodystrophie faciale, pourtant annoncé comme devenant assuré par la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2019, et devant être opérationnel en 2020, mais toujours non accessible en 2025.

En ce sens, le tout premier rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'inaccessibilité est fort éclairant sur l'ensemble des obstacles à l'accessibilité dudit traitement. Enjeux qui par ailleurs dépassent largement l'absence de financement. En effet, il y est question de délais structurels, de manque de coordination interinstitutionnelle, d'absence de suivi adéquat, d'absence de cadre clair du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et, bien évidemment, d'atteintes aux droits fondamentaux des usagers.

En décembre 2024, le MSSS a officiellement reconnu ne pas avoir accordé le budget requis permettant la mise en œuvre du programme, reportant ainsi son déploiement à l'exercice 2025-2026, sans garantie de mise en œuvre. Puis, en mai 2025, lors de l'étude des crédits, le MSSS confirmait que la responsabilité du dossier avait été transférée à Santé Québec. La logique va dans le sens de confier cette responsabilité en offrant évidemment tous les leviers nécessaires à Santé Québec pour permettre la mise en œuvre du programme. Toutefois, l'analyse du bureau de la Commissaire nationale démontre que ce transfert a été effectué sans mandat opérationnel clair ni financement associé, ce qui a de nouveau créé des zones grises dans la prise en charge du dossier.

Qui plus est, le rapport dévoile qu'un mandat a été confié à Santé Québec sans tout d'abord daigner traiter des éléments pourtant fondamentaux, dont :

- inscrire la molécule utilisée pour le traitement (Sculptra) à la liste des médicaments remboursés par la RAMQ;
- rendre disponible un code pour qu'une rémunération de l'acte médical soit accessible;
- s'assurer que la conception et la préparation du programme soient complétées;
- fournir le financement nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Mes questions au ministre de la Santé :

Dans le contexte où le rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services démontre que Santé Québec s'est vu confier un mandat sans financement adéquat et avec plusieurs autres manquements hors du champ de compétences :

1. Le ministre peut-il prendre un engagement ferme à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations issues du rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'accès au traitement de la lipodystrophie?
2. Si oui, selon quel échéancier?

3. Dans une optique de transparence, le ministre peut-il rendre disponibles les détails sur l'exécution du programme, incluant le budget et autres ressources alloués à la mise en œuvre du programme?
4. Faisant suite au rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'accès au traitement de la lipodystrophie, le ministre peut-il rendre disponible tout suivi qu'il aurait effectué auprès du Comité national de vigilance et de qualité, en conformité avec l'article 56 de la LGSSS, et auprès du Bureau de la commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services dans les trente jours suivant le dépôt du rapport, et à chaque soixante jours subséquemment?

J'insiste à l'effet que des réponses cohérentes et structurantes soient mises en œuvre immédiatement, car il en retourne non seulement de lourds impacts pour les usagers touchant à leur santé physique, mais également à leur intégrité, dignité, à leur santé mentale et à leur droit fondamental d'accéder à des soins reconnus comme nécessaires sur le plan médical.

79) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **25 novembre 2025**

À la ministre de l'Éducation

Chaque année, les 72 centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec déposent plus de 300 demandes d'appui financier concernant leurs projets d'infrastructures. Ces projets visent autant à bonifier le parc immobilier scolaire qu'à maintenir les bâtiments existants en place, dont la vétusté grandissante a été décriée à de multiples reprises dans les dernières années.

Les besoins se multiplient à travers la province, et la sélection des projets en infrastructures, souvent très attendus par les communautés, fait réagir.

Depuis 2018, plusieurs milliards de dollars ont été investis dans les infrastructures en éducation. Ces sommes demeurent toutefois insuffisantes, la moitié des bâtiments scolaires étant en mauvais ou en très mauvais état, selon les derniers chiffres disponibles. L'austérité budgétaire des dernières années a également limité la possibilité de développer de nouveaux projets, et certains projets approuvés ont même dû être mis sur pause indéfiniment.

Bien que le gouvernement partage parfois les grandes orientations qui guident son processus décisionnel, les critères exacts de sélection des projets évalués par le ministère de l'Éducation ne sont pas publics à l'heure actuelle.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Quels sont les critères sur lesquels le gouvernement s'est appuyé pour prioriser les projets d'infrastructures en éducation?
- 2) Lors du processus de priorisation, une cote est attribuée à tous les projets. Comment celle-ci est-elle calculée actuellement et comment affecte-t-elle la prise de décision sur les projets acceptés?

80) Mme Labrie (Sherbrooke) – **25 novembre 2025**  
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Des modifications au programme d'assurance-récolte ont été annoncées en mars 2025, afin de mieux répondre aux défis engendrés par les changements climatiques, qui ont des impacts importants sur les agriculteurs et sur leurs récoltes.

Cela dit, les producteurs de grains de l'Estrie sont particulièrement inquiets, puisque le programme d'assurance-récolte dans sa forme actuelle ne permet pas de répondre à leurs préoccupations. Parmi les enjeux qui nous ont été nommés, le fait de ne plus pouvoir recourir à des semences enrobées de pesticide de manière préventive conjugué au principe d'indemnisation basée sur l'ensemble des récoltes leur fait craindre le pire pour les années à venir. Il a été nommé que les conditions environnementales en Estrie avaient tendance à favoriser certains insectes ravageurs qui peuvent causer des dommages importants dans certains champs, sans pour autant affecter suffisamment l'ensemble des récoltes pour se qualifier à une indemnisation de l'assurance-récolte. Les producteurs souhaitent que cette réalité soit prise en considération par l'assurance-récolte et qu'ils aient accès à une indemnisation lorsque des ravages sont constatés dans un champ, et ce, même si les autres récoltes ne sont pas touchées.

À la lumière de ce qui précède, voici ma question au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Est-ce que les modifications annoncées au programme d'assurance-récolte de la Financière agricole du Québec permettent de répondre aux préoccupations des producteurs de grains, notamment en ce qui concerne la possibilité de fractionner le risque, et, si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous mentionner l'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces changements?

81) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **25 novembre 2025**  
Au ministre des Finances

Les conseillers en épargne collective indépendants jouent un rôle central dans l'accompagnement financier des particuliers. Leur mandat consiste à analyser la situation financière de leurs clients afin de leur proposer des solutions de placement, principalement à travers les fonds communs. Ces conseillers indépendants, souvent inscrits dans d'autres disciplines comme l'assurance de personnes, sont majoritairement affiliés à des cabinets ou des sociétés autonomes qui leur fournissent un encadrement administratif, technologique et de conformité qui est essentiel à leur pratique.

Une pratique répandue et encadrée jusqu'en 2009 permettait à ces conseillers de partager une partie de leurs commissions avec leur cabinet afin de financer les services partagés. Toutefois, ce droit a malencontreusement été perdu à la suite du transfert de l'encadrement de la profession de la Loi sur la distribution des produits et services financiers vers la Loi sur les valeurs mobilières (LVM). Ce changement, qui avait pour objectif principal d'uniformiser les règles à l'échelle canadienne en matière de valeurs mobilières, a omis d'inclure les mécanismes nécessaires au maintien du partage de commissions.

En 2018, une tentative de correction a été faite par le gouvernement du Québec par l'ajout de l'article 160.1.1 à la LVM. Cette disposition autorise de nouveau, en théorie, le partage de commissions avec certaines entités, dont les cabinets. Néanmoins, cette modification législative n'a pas suffi à rétablir la pratique dans les faits.

Le principal obstacle provient d'une interprétation fiscale restrictive adoptée par Revenu Québec. Depuis 2018, l'administration fiscale, en l'absence de modalités claires prévues à même la LVM, exige que tout partage de commission soit justifié par des services d'une valeur équivalente, ce qui est difficilement démontrable dans le cadre des services immatériels et intégrés que fournissent les cabinets (soutien administratif, conformité, supervision, etc.). À défaut, Revenu Québec exige que les commissions soient entièrement déclarées comme revenu personnel, puis qu'une facture soit produite par le cabinet pour les services rendus, déclenchant ainsi l'application de la TPS et de la TVQ.

Depuis 2020, cette position s'est traduite par des vérifications fiscales accrues et des cotisations rétroactives importantes, allant jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars dans certains cas, et ce, pour des montants dont les obligations fiscales ont déjà été acquittées. Cette double imposition injuste génère une détresse humaine et financière généralisée dans le milieu de l'épargne collective. De nombreux professionnels doivent puiser dans leurs économies, reporter des projets ou même envisager la faillite. Les délais de traitement des dossiers en opposition sont anormalement longs, accentuant l'incertitude.

Au-delà des individus, ce contexte met en péril la viabilité des cabinets financiers indépendants, qui reposent sur un modèle intégré dans lequel les revenus sont mutualisés pour couvrir les frais communs. La relève entrepreneuriale est particulièrement touchée. Des ententes de transfert d'entreprise sont compromises en raison d'un alourdissement fiscal soudain pour les jeunes repreneurs, qui doivent maintenant assumer une imposition sur leur revenu personnel au lieu de bénéficier du taux réduit en société.

Pendant ce temps, l'Organisme canadien de réglementation des investissements a confirmé son intention de permettre aux conseillers d'utiliser une société personnelle pour structurer leur rémunération, ce qui aligne la réglementation avec les réalités opérationnelles et fiscales. Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme, de même que les délais associés, demeurent incertains. À court terme, les conseillers indépendants en épargne collective continuent de subir un préjudice fiscal immédiat et important, faute de modalités d'application claires en matière de partage de leurs commissions dans la LVM.

Mes questions au ministre des Finances sont les suivantes :

1. Est-ce que le ministre des Finances reconnaît le flou législatif existant à l'égard du partage des commissions entre le conseiller en épargne collective et le cabinet auquel il est affilié, une pratique pourtant autorisée en vertu de l'article 160.1.1 de la Loi sur les valeurs mobilières?
2. Le ministre reconnaît-il qu'il y aurait lieu de préciser, à même cette loi, les modalités applicables à cette pratique?
3. Le ministre peut-il s'engager à procéder à une analyse rigoureuse de cette problématique et à proposer les modifications législatives nécessaires, le cas échéant, au moment de déposer sa prochaine proposition législative modernisant l'encadrement du secteur financier?
4. Entretemps, le ministre peut-il s'engager à acheminer une directive ministérielle à Revenu Québec afin de faire cesser les cotisations fiscales injustifiées et suspendre leur recouvrement jusqu'à l'adoption d'un cadre législatif ou réglementaire clair et ce, afin d'éviter les préjudices à l'endroit des conseillers en épargne collective?

82) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **25 novembre 2025**  
À la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Dans un contexte où les événements culturels se battent pour obtenir des moyens accrus, nous soulignons les investissements qui ont été consentis par le ministre de la Culture et des Communications lors du dernier budget. Alors que les marchés faisant la promotion d’artisans et de la culture d’ici sont reconnus par le ministère de la Culture et des Communications, les marchés de Noël qui pourtant comportent une programmation de diffusion culturelle ne se qualifient pas pour les enveloppes culturelles. Le financement de ce type d’événement retombe donc sur le ministère du Tourisme et sur les villes. Pourtant, les marchés de Noël vont au-delà d’une proposition commerciale et offrent bien souvent une programmation culturelle importante en plus des kiosques marchands, contribuant à la « magie des fêtes » de fin d’année au Québec. Le Fonds Signature métropole exclut aussi les marchés de Noël. Pourtant, ces derniers correspondent à l’objectif du Fonds de renforcer, à long terme, l’identité distinctive de la métropole afin de soutenir son rôle moteur pour le Québec et son rayonnement à l’échelle québécoise, canadienne et internationale.

Par exemple, depuis 2021 l’organisme sans but lucratif « La Lutinerie » offre une féerie pour animer le centre-ville de Montréal avec son Grand Marché de Noël, incluant plus de 150 heures de spectacles et de concerts gratuits. Une étude réalisée par une firme accréditée par le ministère du Tourisme démontre l’engouement constant et renouvelé pour ce genre d’événement qui attire les Montréalais en plus de plusieurs visiteurs en provenance de l’extérieur de Montréal et du Québec. Selon l’estimation de la firme, la fréquentation du Grand Marché de Noël est passée de 616 000 visites en 2022, à 630 000 en 2023, à 748 000 visiteurs pour l’édition 2024, avec des retombées directes de plus de 15,4 millions de dollars représentant environ 1,7 million de dollars de revenus fiscaux pour l’État. Il s’agit d’une contribution économique stratégique et le ministère du Tourisme l’a compris. Pourtant, moins de 10 % de leurs coûts sont assumés par des subventions gouvernementales dont plus de la moitié proviennent de la Ville de Montréal.

Pendant ce temps, les événements soutenus par de puissants promoteurs voient leur financement public augmenter significativement, ce qui renforce leur capacité à mobiliser du financement privé, à accroître leur visibilité au fil des années et à répondre plus facilement aux critères d’admissibilité du Fonds Signature Métropole et des enveloppes culturelles.

Sans la reconnaissance culturelle et un financement récurrent, l’avenir des grands marchés de Noël est compromis. Il s’agit pourtant d’événements culturellement rassembleurs, qui attirent à la fois les gens de Montréal et les visiteurs étrangers, tout en contribuant au rayonnement de la métropole.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) La ministre peut-elle nous dire pourquoi les grands marchés de Noël, dont celui de Montréal, ne sont pas reconnus dans les appels d'offres du Fonds Signature Métropole ou d'autres fonds pour le rayonnement de la Métropole?
- 2) Quel serait le financement adéquat pour les plus petits festivals et les propositions culturelles indépendantes à Montréal?

83) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **25 novembre 2025**  
Au ministre de la Culture et des Communications

Dans un contexte où les événements culturels se battent pour obtenir des moyens accrus, nous soulignons les investissements que le ministre a consentis lors du dernier budget. Alors que les marchés faisant la promotion d'artisans et de la culture d'ici sont reconnus par le ministère de la Culture et des Communications, les marchés de Noël, qui pourtant comportent une programmation de diffusion culturelle, ne se qualifient pas pour les enveloppes culturelles. Le financement de ce type d'événement retombe donc sur le ministère du Tourisme et sur les villes. Pourtant, les marchés de Noël vont au-delà d'une proposition commerciale et offrent bien souvent une programmation culturelle importante en plus des kiosques marchands, contribuant à la « magie des fêtes » de fin d'année au Québec. Bien que la proposition des « marchés de Noël » laisse croire que l'aspect économique prévaut, la façon dont sont développés ces événements va bien au-delà de simples foires marchandes. Les gens y viennent pour l'expérience culturelle globale, où les petits et grands peuvent assister à des spectacles gratuits et découvrir de nombreux produits d'artisans locaux.

Par exemple, depuis 2021 l'organisme sans but lucratif « La Lutinerie » offre une féerie pour animer le centre-ville de Montréal avec son Grand Marché de Noël, incluant plus de 150 heures de spectacles et de concerts gratuits. Une étude réalisée par une firme accréditée par le ministère du Tourisme démontre l'engouement constant et renouvelé pour ce genre d'événement qui attire les Montréalais en plus de plusieurs visiteurs en provenance de l'extérieur de Montréal et du Québec. Selon l'estimation de la firme, la fréquentation du Grand Marché de Noël est passée de 616 000 visites en 2022, à 630 000 en 2023, à 748 000 visiteurs pour l'édition 2024, avec des retombées directes de plus de 15,4 millions de dollars représentant environ 1,7 million de dollars de revenus fiscaux pour l'État. Il s'agit d'une contribution économique stratégique et le ministère du Tourisme l'a compris. Pourtant, moins de 10 % de leurs coûts sont assumés par des subventions gouvernementales dont plus de la moitié proviennent de la Ville de Montréal. Malgré cela, la programmation culturelle qui fait partie intégrante de la proposition des marchés de Noël n'est pas reconnue financièrement, relayant ces événements à des événements touristiques et locaux.

Pendant ce temps, les événements soutenus par de puissants promoteurs voient leur financement public augmenter significativement, ce qui renforce leur capacité à mobiliser du financement privé, à accroître leur visibilité au fil des années et à répondre plus facilement aux critères d'admissibilité des enveloppes culturelles.

Sans la reconnaissance culturelle et un financement récurrent, l'avenir des grands marchés de Noël est compromis. Il s'agit pourtant d'événements culturellement rassembleurs, qui attirent à la fois les gens non seulement pour leur proposition économique, mais surtout pour l'expérience culturelle globale.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Le ministre peut-il nous dire pourquoi les propositions culturelles des marchés de Noël ne sont pas reconnues dans les financements du ministère de la Culture et des Communications?
- 2) Quel serait le financement adéquat pour les plus petits festivals et propositions culturelles indépendantes au Québec?

84) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **26 novembre 2025**

À la ministre de l'Emploi

Selon un reportage de Radio-Canada, huit mois après la fermeture par Amazon de ses centres de distribution et de livraison au Québec — une décision qui a entraîné plus de 4 500 pertes d'emplois, soit l'un des plus importants licenciements de l'histoire récente — un grand nombre d'anciens travailleurs n'ont toujours pas réussi à se repositionner sur le marché du travail. Plusieurs d'entre eux affirment se sentir abandonnés par le gouvernement du Québec et dénoncent la piètre qualité des services de reclassement offerts par la firme LHH, pourtant approuvée par le gouvernement pour accompagner les employés licenciés.

Le syndicat de l'entrepôt de Laval soutient que la majorité des anciens employés n'ont pas retrouvé d'emploi et que plusieurs sont de nouveaux arrivants particulièrement vulnérables dans un marché de l'emploi instable. Plusieurs travailleurs estiment que les services fournis — révision de CV, simulations d'entrevue, mise à jour de profils LinkedIn — sont insuffisants et inadaptés à leurs besoins.

Le cabinet de la ministre de l'Emploi a affirmé suivre la situation de près et avoir demandé certains ajustements à LHH, mais d'anciens employés jugent ces mesures tardives et insuffisantes pour sécuriser leur reprise en emploi.

La ministre de l'Emploi peut-elle indiquer quelles mesures concrètes et additionnelles son ministère entend mettre en place pour soutenir efficacement les milliers de travailleurs touchés par la fermeture d'Amazon, s'assurer que les services de reclassement offerts répondent réellement à leurs besoins, et éviter que des situations similaires laissent à nouveau des travailleurs dans l'incertitude et sans soutien adéquat?

- 85) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **26 novembre 2025**  
À la ministre de l'Emploi

Selon un article du Journal de Montréal, l'école de pilotage Air Richelieu, située à l'Aéroport métropolitain de Montréal, à Saint-Hubert, affirme que les nouveaux frais imposés par l'aéroport — notamment un tarif de 15 \$ pour chaque posé-décollé, avec possibilité de révisions additionnelles — menacent directement la formation des pilotes francophones au Québec. L'établissement, fondé en 1983, forme annuellement environ 140 pilotes, dont plus de 90 % sont francophones, et craint un ralentissement important de ses activités.

Le directeur d'Air Richelieu estime que ces frais risquent de limiter les opérations des écoles de pilotage au profit des activités commerciales de Porter Airlines, nouvel exploitant de la future aérogare financée par le privé. L'Association québécoise du transport aérien rappelle pour sa part l'importance stratégique de maintenir une relève de pilotes francophones pour soutenir les transporteurs régionaux et assurer une desserte aérienne adéquate dans les régions éloignées du Québec.

Compte tenu du contexte actuel où plusieurs transporteurs dénoncent déjà un manque criant de pilotes expérimentés, la situation soulève des préoccupations quant à la capacité du Québec à assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, locale et francophone pour répondre aux besoins du secteur aérien.

La ministre de l'Emploi peut-elle préciser quelles actions son ministère entend prendre pour soutenir les écoles de pilotage québécoises dans leur rôle essentiel de formation de pilotes, assurer la pérennité de la relève francophone dans le secteur aérien, et éviter que l'augmentation des frais d'utilisation aéroportuaire ne compromette davantage l'accès à la formation et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine stratégique pour l'économie québécoise?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

**Projets de loi publics au nom des députés**

- a) 13 novembre 2025  
Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général relativement à sa nomination  
– *députée de Mont-Royal–Outremont*

**Projets de loi d'intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**

- aa) Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec – *ministre responsable de la Laïcité*